



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Principal, Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17 h 15.

33 membres sont présents, 28 votants, le quorum est atteint, le CA peut siéger valablement.

Mme BORDERIE, conseillère départementale et Mmes TARASCON et RICHARD sont excusées.

Mme COSTALONGA, ATTEE, est secrétaire de séance.

### L'ordre du jour appelle les points suivants :

Rubriques	Ordre du jour	Déc/vote/info.
Ordre du jour	Adoption du procès verbal du CA du 29.09.2016 Adoption de l'ordre du jour	Décision Décision
Vie scolaire et questions pédagogiques	Mise en place du CA et des commissions Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique	Décision Décision
Questions administratives et financières	Voyage à Bilbao Budget de l'exercice 2017 DBM Tarification restauration scolaire Travaux urgents Marché produits jetables Recrutement CUI	Décision Décision Info / Décision Information Information Décision Information

Le PV du CA du 29/09/2016 est adopté à l'unanimité.

VOTE : 28 votants    pour    28    contre    0    Abstention    0

### **1 - Ordre du jour**

Une question diverse, posée par les délégués élèves, est rajoutée à l'ordre du jour : « y a-t-il la possibilité d'utiliser son portable, si la Vie Scolaire a trop d'élèves à gérer, en cas de maladie ou de fin de cours ? ».

Les parents élus FCPE demandent le rajout de questions diverses à l'ordre du jour :

- Un nombre croissant de parents du Collège Jean-Moulin déplorent que les rencontres parents-professeurs se déroulent de plus en plus tôt dans le calendrier scolaire.  
Les parents « nouveaux entrants » constatent que ni les professeurs, dans leur majorité, ni eux-mêmes n'y trouvent leur compte : lorsque ces rencontres ont lieu à 1 mois 1/2 à 2 mois après la

rentrée scolaire, il y a peu de matière à débattre sur leur(s) enfant(s)/élèves. Ces doléances sont aussi celles des parents des niveaux supérieurs. Sachant qu'il n'y a qu'une rencontre de ce type durant l'année scolaire, il serait bon qu'elles soient décalées dans le temps afin qu'elles prennent tous leurs sens. Que peut faire l'établissement pour répondre cette requête des parents, de plus en plus pressante chaque année.

- Pourrions-nous connaître l'état d'avancement des travaux au collège et des prévisions pour l'année. En période de révisions du DNB, les travaux cesseront-ils ?

- Pour le DNB, certains parents, dont les enfants sont dispensés d'EPS à l'année pour raison de santé, ont du mal à comprendre comment seront calculés les points à l'examen.

Pourrions-nous avoir une explication technique afin de transmettre l'information avec les bons éléments ?

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote.

VOTE : 28 votants    pour 28                    contre 0                    Abstention 0

Décision : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **2 - Vie scolaire et questions pédagogiques**

### **A) mise en place des différentes commissions**

Le président installe le nouveau conseil d'administration, félicite les nouveaux élus et remercie les membres pour leur souhait de s'impliquer pour le collège.

#### **Commission permanente**

Elle instruit les questions liées à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Son avis consultatif est transmis au CA.

Membres de droit :

- le chef d'établissement, président
- l'adjoint au chef d'établissement
- l'adjoint gestionnaire
- le représentant du conseil départemental

**Elèves :** Titulaire : Sandy SANE 3°5

Suppléant : Nathan DERC 5°5

**Enseignants :** Titulaires : M. LE GALL / MME CONDY / MME BOIN

Suppléants : MME LACOMBE / MME ENJALBERT

**ATTEE :** Titulaire : MME BERNY

Suppléant : MME BECARY

**Parents :** Titulaires : MME MAGE / M. BENGALA / MME EL AMRANI

Suppléants : MME BALBAS / MME BONNET / MME GATLING

### **Conseil de discipline**

Sur saisine du chef d'établissement, il peut prononcer l'ensemble des sanctions prévues au règlement intérieur à l'encontre des élèves.

Le chef d'établissement est chargé de mettre en place le conseil de discipline composé comme suit :

Membres de droit :

- Le chef d'établissement et président
- L'adjoint au chef d'établissement
- L'adjoint gestionnaire
- La CPE MME FOURTHON

**Elèves** : Titulaires : Nathan DERC 5°5 / Paolo CRIMETZ 5°2

Suppléants : Ophélie LAPEYRIE 5°1 / Yanis TAZOUTI 5°4

**Enseignants** : Titulaires : M. DESCAMPS / MME MORISSET / MME CONDY / MME ENJALBERT

Suppléants : M. LE GALL / MME LACOMBE / MME SERENA

**ATTEE** : Titulaire : M. GARCON

Suppléante : MME COSTALONGA

**Parents** : Titulaires : MME SADOU / M. DUVERGER / MME GATLING

Suppléants : MME RICHARD / MME VAYSSIERE / MME EL AMRANI

### **Commission Educative**

Peut se réunir lorsque le comportement des élèves est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou lorsqu'ils ne répondent pas à leurs obligations scolaires.

Elle ne se substitue pas au conseil de discipline mais a pour but d'apporter des réponses éducatives et pédagogiques individualisées selon la problématique des élèves dont elle examine la situation.

Les élèves doivent pouvoir être amenés à travers elle à s'interroger sur le sens et la portée de leurs actes tant pour eux-mêmes que pour autrui.

Présidée par un personnel de direction, sa composition nominative est arrêtée lors du premier conseil d'administration (personnel de direction, CPE, au moins un enseignant de l'équipe pédagogique, au moins un parent délégué de la classe concernée) et si besoin il peut être fait appel aux personnels médico-sociaux de l'établissement, la Cop ou l'adjoint gestionnaire.

### **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

Il constitue une instance de réflexion dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, la prévention de la violence, et définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.

Le CESC est présidé par le principal ou son adjoint par délégation.

Il est composé de :

- l'infirmière : MME BERNY
  - l'Assistante Sociale : MME PIGNOL
  - du Conseiller Départemental : M. BILIRIT
  - d'un représentant de la commune : MME GALDIN
  - d'une CPE : MME FOURTHON
  - de représentants des personnels enseignants ou d'éducation : MME BOIN / M. JOCAL
  - de personnels ATTEE : MME BECARY / MME BERNY
  - de parents : MME GRANIER / MME BONNET
  - d'élèves : Romain COURREGELONGUE 5°1 / Yanis TAZOUTI 5°4 (Sandy SANE 3°5 / Nathan DERC 5°5)
- + toute autre personne volontaire ou qualifiée en fonction des thèmes abordés.

### **Commission Hygiène et Sécurité**

Présidée par le chef d'établissement ou son adjoint, elle constitue un organe consultatif qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Ses membres sont les suivants :

- le principal qui préside
- la directrice de SEGPA
- l'adjoint gestionnaire
- le Conseiller Départemental : MME BORDERIE, (M. BILIRIT suppléant)
- une CPE (Mme FOURTHON)
- l'assistant de prévention : M. LABESQUE
- personnel ATTEE : MME BERNY, MME COSTALONGA (suppléant : M. GARCON, M. TIXIER)
- 2 élèves : Paolo CRIMETZ 5°2 / Sandy SANE 3°5 (suppléants : Romain COURREGELONGUE 5°1 / Ophélie LAPEYRIE 5°1)
- 2 enseignants ou personnels d'éducation : M. GAUCHET / MME SERENA
- 2 parents : MME SADOU (suppléant : MME MAGE) ; MME EL AMRANI

### **Conseil Pédagogique**

Présidé par le chef d'établissement ou son adjoint, il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

1 professeur principal par niveau + les coordonnateurs de discipline + 1 CPE : 22 membres

### **Conseil écoles/collège**

La loi sur la refondation de l'Ecole a prévu la mise en place d'un conseil école/collège.

Le conseil écoles/collège associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

Le conseil écoles/collège est présidé conjointement par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du premier degré ou son représentant qui fixent conjointement le nombre de membres qui siègeront, en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

Pour l'établissement, il sera composé de 28 membres :

- Le principal
- Le principal adjoint
- La directrice de la SEGPA
- 2 CPE
- 2 professeurs des écoles SEGPA
- 10 professeurs du collège
- L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription
- Le conseiller pédagogique
- 14 professeurs des écoles

Le conseil école/collège détermine un programme d'actions qui s'inscrit dans le champ des missions qui lui sont assignées par la loi. Toutes les actions programmées doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration.

### **B) rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2015/2016**

La principale adjointe fait lecture du rapport annuel et en explique les différents points.

Un représentant des enseignants demande « est ce que nous ne sommes pas susceptibles d'être classé REP ? ». Le principal répond que nous faisons partie des établissements pouvant être concernés. La question n'est pas d'actualité mais sera posée le moment venu.

Le rapport annuel est soumis au vote :

VOTE : votants : 28    Pour 28    Contre : 0    abstention : 0

## **3 – Questions administratives et financières**

### **1- Voyage à Bilbao**

Mme Lemercier présente le budget du voyage à Bilbao qui aura lieu du 4 au 5 mai 2017 et auquel participeront 30 élèves et 4 accompagnateurs. Le financement est assuré par un reliquat du Conseil Départemental de 925 €, une participation des accompagnateurs de 350 € et une participation de 60 € par élèves.

RESULTAT DU VOTE :    votants : 28    Pour : 28    Contre : 0

### **2- Budget de l'exercice 2017**

L'élaboration du budget constitue une opération majeure dans la vie d'établissement.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'année 2017 à l'aide d'un document power point qui permet d'avoir une approche compréhensible par tous les membres du budget.

Les différents documents préparatoires et les tableaux synthétiques avaient été adressés à chacun des membres du conseil d'administration, le lundi 14 novembre.

La structure du budget du collège Jean Moulin se compose d'une seule section de fonctionnement qui comprend trois services généraux et deux services spéciaux.

### Les services généraux :

Avant d'aborder le service AP (activités pédagogiques), l'attention des membres du conseil d'administration est attirée sur l'augmentation d'un pour cent de la dotation globale de fonctionnement et d'équipement allouée par le Conseil Départemental du Lot et Garonne au profit de l'établissement.

Le montant de la dotation globale passe donc de 127 325 € à 128 598 €.

### Service général : AP (activités pédagogiques)

S'agissant de ce service, monsieur le président met en avant la part de la dotation de fonctionnement et d'équipement qui y est affectée : 26 625 €, soit 20.71 % du montant total, contre 20.92 % en 2016 et 20.13 % en 2015.

Concernant la dotation spécifique allouée par le conseil départemental dans le cadre de la convention éducative, il est prévu 8 915 €, montant demandé à la collectivité de rattachement au titre des fiches actions incluses dans le cadre de l'appel à projet éducatif et culturel des collèges voté en conseil d'administration le 4/07/2016. La collectivité nous retient 1 470 €, reliquat de l'année 2014-2015. La somme versée sera donc réellement de 7 445 €. Le reliquat s'élève en réalité à 576,34 €. En effet, la politique du Conseil Départemental a changé cette année. Auparavant, nous pouvions nous servir des reliquats pour abonder des actions en cours. Tous les collèges du département profitant maintenant de cette action, les sommes allouées deviennent moindre, fléchées et vérifiées. Le soutien financier du Conseil Départemental se doit donc d'être complété par des crédits de l'Etablissement (pour notre établissement, environ la même somme que celle allouée par le Département) : les crédits globalisés pour un montant de 2 200 € et les fonds propres de l'Etablissement pour un montant de 4 334.50 €.

N'omettons pas également de préciser ici les aides diverses et variées de la ville de Marmande : mise à notre disposition de locaux municipaux et soutien logistique.

L'ensemble des crédits ouverts à cet effet s'élève à 15 521.34 € contre 12 518.02 € l'année précédente.

Parmi les autres prévisions de recettes figurent le produit de la vente des objets confectionnés par les élèves de la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté), les crédits globalisés de l'Etat, la dotation spécifique de la collectivité de rattachement en vue d'assurer le bon fonctionnement des sections sportives scolaires « golf et basket », la taxe d'apprentissage et les contributions financières du foyer et des familles concernées par les voyages scolaires prévus en 2017, à Piau Engaly, à Bilbao et en Provence.

En matière de dépenses, sont prévus les crédits regroupés par pôles pédagogiques, innovation introduite pour 3 années renouvelables, dès 2013, afin d'encourager les projets communs et inter disciplinaires et le développement des cultures scientifique, technique, artistique et culturelle au profit du plus grand nombre d'élèves.

Le pôle budgétaire privilégié en 2017 sera le pôle scientifique et technique. Il succèdera ainsi au pôle littérature et humanisme privilégié en 2016 et au pôle expression, privilégié lui, en 2015.

### Service général VE (vie de l'élève)

Parmi la reconduction des dispositifs déjà prévus les années antérieures, il en est qui relèvent de l'Etat : fonds sociaux (7 500 €), d'autres crédits (reliquats), comité d'éducation à la santé et citoyenneté (178.63 €) et d'autres de la collectivité territoriale de rattachement : bourses départementales bénéficiant aux élèves boursiers de taux 3 (80€ par élève). L'opération « petit déjeuner » bénéficiant aux élèves de 6<sup>ème</sup> lors de la rentrée scolaire ne sera plus subventionnée (information tardive du Conseil Départemental).

S'agissant du domaine «CUI», il est prévu 19 988.88 € correspondant aux deux contrats uniques d'insertion accomplissant des missions auprès de la vie scolaire dont le terme contractuel est le 31 août 2017.

#### Service général ALO (administratif et logistique)

Le volume des crédits ouverts afin de faire face aux dépenses de viabilisation est augmenté : 62 583.50 € en 2017 contre 58 500.00 € en 2016 et 62 936.20 € en 2015. Le ramassage des ordures gratuit jusqu'à aujourd'hui devient payant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le coût énergétique de la structure est difficile à appréhender, compte tenu des diverses variables, dont celles liées au déroulement des travaux de restructuration et la présence de locaux modulaires, chauffés et climatisés électriquement.

La viabilisation représente 40 % de la dotation de fonctionnement et d'équipement.

Les charges générales liées à la vie de l'Etablissement (carburant, fournitures, téléphone, etc) sont en légère diminution, 42 850 € au lieu de 45 465.96 € en 2016. Des contrats de téléphone obsolètes ont été supprimés et nous sommes très vigilants sur les produits achetés.

En matière d'entretien, il est pris en charge la totalité des contrats autorisés antérieurement et auxquels l'établissement est lié.

S'agissant du domaine «CUI», il est prévu 11 313.48 € correspondant à un contrat unique d'insertion accomplissant des missions ATTEE dont le terme contractuel est le 30 septembre 2017.

Mme Lemercier attire ensuite l'attention des membres du conseil d'administration sur le montant des amortissements apparaissant dans le domaine des opérations spécifiques OP SPE. Cette opération répond à un double objectif : obtenir une plus grande sincérité du compte de résultat et des coûts et enregistrer la perte subie annuellement par le patrimoine de l'établissement.

Parmi les prévisions de recettes figurant au titre de ce service, il y a la part affectée de la dotation départementale, 101 973 €, soit un pourcentage de 79.29 %, la dotation spécifique allouée par la collectivité pour faire face aux travaux urgents, la contribution interne entre services, les subventions ASP et les produits de neutralisation des amortissements.

#### Les services spéciaux (au nombre de 2)

Dans le cadre du premier concernant les bourses nationales (service spécial BN), il est pris en compte la situation connue lors de la remontée des informations auprès du service académique, à savoir la présence de 254 boursiers (soit 37,25 % de l'effectif contre 37 % l'an passé) scolarisés au collège.

Ces derniers se répartissent ainsi :

- 111 bénéficiant du taux 1 (soit 84 €), contre 112 en 2013, 97 en 2014, 119 en 2015 et 107 en 2016
- 68 bénéficiant du taux 2 (soit 231 €), contre 53 en 2013, 57 en 2014, 58 en 2015 et 59 en 2016.
- 79 bénéficiant du taux 3 (soit 360 €), contre 58 en 2013, 64 en 2014, 88 en 2015 et 88 en 2016.

Enfin, dans le cadre du dernier service spécial SRH (service restauration et hébergement), il est prévu en matière de recettes, les données budgétaires suivantes :

- 225 120.00 € correspondant aux versements des familles dont les enfants sont demi-pensionnaires
- 15 350.00 € provenant des hébergements des commensaux
- 1 400.00 € au titre de l'aide financière de France Agrimer dont l'objectif premier est d'encourager la consommation de produits laitiers.

Il est rappelé que le montant des dépenses affectées au « crédit nourriture », c'est-à-dire à l'achat de denrées alimentaires, est calculé automatiquement par le logiciel.

Il est déduit des tarifs d'hébergement, les participations financières des familles à la rémunération des personnels travaillant à la restauration 21,44 % contre 22 % en 2016 (compensation par le Département de l'achat d'un logiciel obligatoire en cuisine), la contribution du fonds commun des services d'hébergement géré par le Conseil Départemental de Lot et Garonne (1.5 %) et celles

affectées aux charges communes inhérentes au bon fonctionnement du service de restauration : entretien, nettoyage, viabilisation, frais divers de gestion (15 %). Cette dernière contribution est la contrepartie de la prévision de recette comptabilisée au compte 7588 au service ALO : 29 660.50 €.

En résumé, le budget de l'exercice 2017 se répartit comme suit :

**En dépenses :**

- Service AP (activités pédagogiques)	105 928.37 €
- Service ALO(administration et logistique)	154 296.98 €
- Service VE (vie de l'élève)	36 095.16 €

Le montant total des dépenses prévues dans le cadre des services généraux s'élève donc à 296 320.51 € contre 307 741.74 € en 2016.

- Service BN (bourses nationales)	49 995.00 €
- Service SRH (restauration hébergement)	241 920.00 €

Le montant des ouvertures de crédits des services spéciaux s'élève donc à 291 915.00 € contre 289 693.40 € en 2016.

La section des opérations en capital n'étant pas pourvue, la totalité des dépenses prévues dans le cadre de la seule section de fonctionnement est donc de 588 235.51 € contre 597 435.14 € en 2016.

**En recettes :**

- Service AP (activités pédagogiques)	101 593.87 €
- Service ALO (administration et logistique)	154 296.98 €
- Service VE (vie de l'élève)	36 095.16 €

Le montant total des prévisions de recettes dans le cadre des services généraux s'élève donc à 291 986.01 € contre 307 741.74 € en 2016.

- Service BN (bourses nationales)	49 995.00 €
- Service SRH (restauration hébergement)	241 920.00 €

Le montant total des prévisions de recettes des services spéciaux s'élève donc à 291 915.00 € contre 289 639.40 € en 2016.

La totalité des recettes prévues dans le cadre de la section de fonctionnement est donc de 583 901.01 € contre 597 435.14 € en 2016.

Comme aucune opération en capital n'est prévue au niveau du budget initial, ce dernier, tel qu'il est présenté aux membres du conseil d'administration, s'élève en dépenses à 588 235.51 € et en recettes à 583 901.01 €. Le budget est donc présenté en déséquilibre. Ce déséquilibre sera comblé par un prélèvement sur fonds de roulement de 4 334.50 €.

Concernant la masse salariale des personnels dont les employeurs sont l'EPLÉ et l'Etat, elle s'élève à 4 086 518.60 € pour 69.60 ETPT (emploi temps plein travaillé) contre 3 616 987.42 € pour 66.04 € ETPT en 2016.

Cette restitution ne comprend pas les personnels recrutés sur contrat aidé au nombre de deux.

Elle se décompose comme suit :

- Fonctions éducatives (7.67 ETPT) : 203 930.15 € contre (8.46 ETPT) : 226 518.60 € en 2016
- Fonctions d'enseignement et de formation (50.14 ETPT) : 3 095 962.36 € contre (45.94 ETPT) : 2 832 793.30 € en 2016.
- Fonctions d'éducation, santé et social (3.71 ETPT) : 240 313.17 € contre (3.64 ETPT) : 231 045.58 € en 2016.
- Fonctions de direction et d'administration (8.08 ETPT) : 546 312.92 € contre (8 ETPT) : 553 148.54 € en 2016.

S'agissant de la masse salariale des personnels ATTEE (adjoints techniques territoriaux exerçant en établissement), elle est de 414 040.78 € contre 433 242.06 € en 2016.

Cette restitution comprend la personne recrutée sur contrat aidé.

Elle se répartit ainsi :

- Fonctions restauration et hébergement (3 ETPT) : 90 864.84 € contre (5.55 ETPT) : 172 488.77 € en 2016.
- Fonctions accueil, entretien et maintenance (10.67 ETPT) : 323 175.94 € contre (8.39 ETPT) : 260 753.29 € en 2016.

Le coût total de la masse salariale, toutes catégories de personnels confondus est donc de 4 500 557.38 € contre 4 276 748.08 € en 2016.

#### RESULTAT DU VOTE :

VOTE : votants 28      Pour : 28                      Contre : 0

### 3- Décisions Budgétaires Modificatives

Madame Lemerrier présente aux membres du conseil d'administration les modifications budgétaires proposées.

A) Décisions budgétaires modificatives pour information :

DBM n° 10 :

- Ouverture de la ligne budgétaire sur le service AP concernant la convention éducative 2016/2017 pour 7 445 €.
- Ouverture de deux lignes budgétaires sur le service AP concernant le voyage au ski, 14765.00 € pour les familles et 200 € du don du foyer
- Ouverture de crédits supplémentaires sur le service VE concernant une subvention complémentaire sur les fonds sociaux de 4 949.00 €.

### 4 – Tarification de la restauration scolaire

Suite à la commission permanente Conseil Départemental 47 en date du 21 octobre 2016, les tarifs fixés par le département sont les suivants :

Tarif annuel 2016 pour la demi-pension 4 jours : 417,00 €

**Tarif annuel 2017 pour la demi-pension 4 jours : 420,00 €**

Pourcentage affecté aux charges dites communes : 15% (inchangé).

Cela sert à faire face à diverses dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de restauration (viabilisation, contrats d'entretien, achat de produits d'entretien, maintenance, etc...).

Rappel d'autres éléments :

- Reversement à la collectivité de rattachement : 21,44 % contre 22,00 % en 2016. La différence permet de financer un logiciel de maîtrise sanitaire d'un coût annuel de 1200 € fourni par le Département pour l'année 2016.

- Fonds Commun Service d'hébergement : 1,50 %.

Montant de la remise d'ordre :

**420,00 € / 140 jours de fonctionnement : 3 €.**

Les familles temporairement confrontées à des difficultés financières peuvent solliciter auprès du service social de secteur ou de l'établissement où se trouve scolarisé leur enfant une aide des fonds sociaux.

#### **AUTRES TARIFS (INCHANGES) :**

- Repas élève pris occasionnellement : **4,00 €**
- Repas personnels indice > 543 sauf ATTEE : **4,00 €**
- Repas personnels indice < 543 : **2,65 €**
- Repas hôtes de passage : **6,50 €.**

#### **5 – Travaux urgents du Conseil Départemental pour information**

Différents travaux ont été programmés et réalisés depuis le mois de janvier par le Conseil Départemental :

- Remplacement d'un chauffe-eau de 30 l avec raccordement dans le bâtiment administratif : 349,20 €.
- Réfection du réseau eaux pluviales en dallages : 1960,03 €
- Rajout d'un point d'eau et d'un siphon de sol dans les sanitaires : 489,60 €.
- Aménagement du local agent : 810 €.
- Fourniture et pose de deux robinets de puisage dans les locaux techniques : 590,40 €.
- Fourniture et pose d'une fixation de robinet : 84 €.
- Suppression d'une auge, mise en place d'une alimentation d'eau froide et réfection de l'évacuation en salle d'arts plastique : 552 €.
- Réfection du réseau des eaux usées en dallage : 1512 €.
- Reprise des descentes d'eaux pluviales détériorées 1910,40 €.

#### **6 – Adhésion au marché produits jetables**

Le collège Jacques Delmas de Grammont de port Sainte Marie a constitué un groupement de commandes afin de mutualiser l'achat de produits et d'articles jetables pour la restauration collective. Ce groupement est constitué pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Nous souhaitons adhérer à ce marché afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels auxquels il nous permettra d'accéder.

RESULTAT DU VOTE :      votants : 28      Pour : 28      Contre : 0

#### **7 – Recrutement CUI**

Il a été procédé au recrutement d'un CUI en vie scolaire du 10 octobre 2016 au 31 août 2017. Celui-ci a interrompu son contrat durant la période d'essai. Un nouveau recrutement est en cours.

#### **8 – Questions diverses**

- Une question diverse, posée par les délégués élèves, est rajoutée à l'ordre du jour : « y a-t-il la possibilité d'utiliser son portable, si la Vie Scolaire a trop d'élèves à gérer, en cas de maladie ou de fin de cours ? ».

Mme Géraud répond que cela n'est pas possible d'apporter une dérogation au règlement intérieur sur ce point. Il y a toujours possibilité de pouvoir téléphoner dans un délai raisonnable à la vie scolaire et une autorisation de ce type ne pourrait pas être contrôlée.

- Trois questions posées par les parents FCPE

1. Un nombre croissant de parents du Collège Jean-Moulin déplorent que les rencontres parents-professeurs se déroulent de plus en plus tôt dans le calendrier scolaire.

Les parents « nouveaux entrants » constatent que ni les professeurs, dans leur majorité, ni eux-mêmes n'y trouvent leur compte : lorsque ces rencontres ont lieu à 1 mois 1/2 à 2 mois après la rentrée scolaire, il y a peu de matière à débattre sur leur(s) enfant(s)/élèves. Ces doléances sont aussi celles des parents des niveaux supérieurs. Sachant qu'il n'y a qu'une rencontre de ce type durant l'année scolaire, il serait bon qu'elles soient décalées dans le temps afin qu'elles prennent tous leurs sens. Que peut faire l'établissement pour répondre cette requête des parents, de plus en plus pressante chaque année.

Le principal rappelle qu'à l'origine la réunion parents/professeurs pour les 6es était réservée aux parents des élèves en difficulté car l'objectif était d'échanger avec les parents le plus tôt possible. Ensuite cela a été généralisé à tous les niveaux en respectant une répartition sur plusieurs semaines.

La principale adjointe rappelle que les dates avaient été votées en conseil d'administration.

Suite aux échanges entre les membres du conseil d'administration, il est convenu de revenir à une réunion 6<sup>e</sup> avant les vacances de Toussaint pour les élèves en difficulté.

Pour les autres niveaux et suite à ces observations des parents, la programmation sera étudiée en conseil pédagogique et proposée en conseil d'administration afin de prévoir les conseils de classe plus tard dans le trimestre..

2. Pourrions-nous connaître l'état d'avancement des travaux au collège et des prévisions pour l'année. En période de révisions du DNB, les travaux cesseront-ils ?

Les travaux reprennent le 28 novembre prochain pour livraison en février de 5 salles au rez de chaussée. Les travaux n'auront pas lieu pendant le DNB.

3. Pour le DNB, certains parents, dont les enfants sont dispensés d'EPS à l'année pour raison de santé, ont du mal à comprendre comment seront calculés les points à l'examen.

Pourrions-nous avoir une explication technique afin de transmettre l'information avec les bons éléments ?

Le principal explique que le DNB est rénové cette année et précise que les parents de 3e seront invités à une réunion d'information en janvier 2017.

Les nouveautés sont présentées (diaporama).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

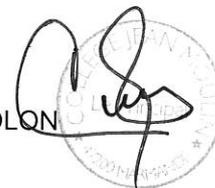
La secrétaire

Nathalie COSTALONGA



Le président

Philippe NICOLON





CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 novembre 2016

		présent	absent	excusé	EMARGEMENT
NICOLON Philippe	principal - Président	X			<i>Philippe Nicolon</i>
GERAUD Estelle	principale adjointe	X			<i>Estelle Geraud</i>
LEMERCIER Corinne	adjointe gestionnaire	X			<i>Corinne Lemercier</i>
FOURTHON Sandrine	C.P.E.	X			<i>Sandrine Fourthon</i>
BAUDET Valérie	directrice adjointe S.E.G.P.A.	X			<i>Valérie Baudet</i>
BILIRIT Jacques	conseiller départemental	X			<i>Jacques Bilirit</i>
BORDERIE Sophie	conseillère départementale			x	
GALDIN Nicole	représentant commune	X			<i>Nicole Galdin</i>
DELRIEU GILLET Caroline	représentant VGA	X			<i>Caroline Delrieu Gillet</i>
LECHEVALIER Antoine	personnalité qualifiée		X		
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION, DE SURVEILLANCE</b>					
LE GALL Lionel		X			<i>Lionel Le Gall</i>
GAUCHET Pierre		X			<i>Pierre Gauchet</i>
DESCAMPS Jean Bruno		X			<i>Jean Bruno Descamps</i>
CONDY Lysiane		X			<i>Lysiane Condy</i>
ENJALBERT Delphine		X			<i>Delphine Enjalbert</i>
MORISSET Karine		X			<i>Karine Morisset</i>
LACOMBE Maité		X			<i>Maité Lacombe</i>
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SERVICE</b>					
COSTALONGA Nathalie		X			<i>Nathalie Costalonga</i>
COUSIN Isabelle	<i>GARCON Olivier</i>	X			<i>Isabelle Cousin</i>
BERNY Caroline		X			<i>Caroline Berny</i>
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b>					
SADOU Djamila		X			<i>Djamila Sadou</i>
RICHARD Stéphanie				X	
DUVERGER Jean-Philippe		X			<i>Jean-Philippe Duverger</i>
TARASCON Anne-Laure				X	
BAVQUE Marielle		X			<i>Marielle Bavque</i>
COLLET Precilia		X			<i>Precilia Collet</i>
EL AMRANI Nadia		X			<i>Nadia El Amrani</i>
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b>					
DERC Nathan		X			<i>Nathan Derc</i>
SANE Sandy		X			<i>Sandy Sane</i>
COURREGELONGUE Romain		X			<i>Romain Courregelongue</i>
<b>INVITES</b>					
BOUDIN Isabelle	agent comptable		X		
<i>Ben Gala</i>		X			<i>Ben Gala</i>
<i>Vayssière</i>		X			<i>Vayssière</i>
<i>Staline</i>		X			<i>Staline</i>

X

GRANIER D x <sup>Present</sup> Fams ~~\_\_\_\_\_~~

SYLVAIN Anne x

~~\_\_\_\_\_~~

E. GEBAS Pauline x

~~\_\_\_\_\_~~